

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

**Présents** : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Pierre GARNIER, Robert JUQUOIS, Pascal FOURNIAU, Marine BLANCHIN, Alain COUVREUX, Benoît GEINDREAU, Christine THIBAUT

**Absents excusés** : Monique MAILLARD, Alain DAULÉAC, David LEGRAND.

Monique MAILLARD a donné procuration à Jacques DESMÉ.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 12; Représentés : 13.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Mai 2021, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

### PROJET D'IMPLANTATION DES EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE CEAUX-EN-LOUDUN

Suite à la réception d'un courrier de Madame la Préfète du département de la Vienne ayant pour objet l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement. Une demande a été présentée par Monsieur le Président de la SAS CEAUX-EN-LOUDUN ENERGIES et Monsieur le Président de la SAS JOUE ENERGIE à CEAUX-EN-LOUDUN, pour l'installation d'un parc éolien (8 éoliennes), sur la commune de Ceaux-en-Loudun, dans le département de la Vienne. La commune de Champigny-sur-Veude étant comprise dans le périmètre de 6 km prévu à la nomenclature des installations classées, du lieu d'implantation du projet, il a été procédé à un affichage de l'avis de l'enquête publique conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2021-DCPPAT/BE-041 du 16 mars 2021, du 26/04/2021 au 28/05/2021.

Madame la Maire présente le dossier au Conseil Municipal.

Après avoir voté, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet (Pour : 5, contre 7, abstention : 1).

### ECLAIRAGE PUBLIC 2022

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'engager des travaux d'éclairage public à Champigny-sur-Veude, en 2022, pour un renouvellement du réseau d'éclairage public, Rue de la Bonne Dame et Rue Traversière ainsi qu'une extension du réseau d'éclairage public, Rue des Bas Jardins-Stade. Des estimatifs sommaires ont été réalisés par le S.I.E.I.L (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire), 12-14 Rue Blaise Pascal à Tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, s'engage à effectuer les travaux en 2022 et accepte les propositions suivantes :

1. Réf. 445-2021 Renouvellement de l'éclairage public, Rue de la Bonne Dame et Rue Traversière, pour un montant total de travaux de 23 271,74 euros H.T avec une quote-part de prise en charge par le SIEIL DE 50% (11 635,87 euros), soit un montant restant à charge pour la commune de 11 635,87 euros H.T.
2. Réf. 446-2021 Extension du réseau d'éclairage public Rue des Bas Jardins, Stade, pour un montant total de travaux de 6 466,82 euros H.T avec une quote-part de prise en charge par le SIEIL DE 30%, (1 940,05 euros) soit un montant restant à charge pour la commune de 4 526,77 euros H.T.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette réalisation.

### CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA CESSION DE LIVRES

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat relative à la cession de livres doit être prise entre l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre et la bibliothèque municipale de Champigny-sur-Veude.

RecycLivre acceptera tout type de livres en bon état général. Pour chaque livre confié et vendu RecycLivre reversera 10% du prix du livre net hors taxes à l'association A.V.E.C (Association pour la Valorisation de l'Environnement de Champigny-sur-Veude).

Avec les sommes encaissées l'A.V.E.C achètera des livres neufs, au profit des bibliothèques des écoles de Champigny-sur-Veude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DES BIBLIOTHEQUES D'INDRE ET LOIRE.

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques, au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques, au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire, et autorise Mme la Maire à signer la convention.

La participation demandée à la commune dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000 habitants passera de 11 centimes par habitant et par an à 13 centimes par habitant et par an, suite au succès rencontré par le portail numérique "Nom@de".

### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour des travaux de réhabilitation dans les bâtiments communaux, prévus initialement en fonctionnement et à enregistrer en section investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour 13, Contre : 0, Abstention : 0), le Conseil Municipal accepte la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien réparation bât. publics	9000,00€			
D-615231 : Entretien réparation voiries	2000,00€			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>11000,00€</b>			
D-023 : Virement à la section d'investissement		11000,00€		
<b>TOTAL D 023 : Virt à la section d'inv.</b>		<b>11000,00€</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>11000,00€</b>	<b>11000,00€</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>R-021 : Virt de la section de fonctionnement</b>				11000,00€
<b>TOTAL R 021 : Virt de la section de fonct.</b>				11000,00€
D-21312-00103 : Trav. bât communaux		2500,00€		
D-21318-00103 : Trav. bât communaux		8500,00€		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		11000,00€		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		11000,00€		11000,00€
<b>TOTAL GENERAL</b>		11000,00€		11000,00€

## CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE DES 2 RIVIERES.

En raison de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire, les enfants de CP vont se retrouver à l'école maternelle, située 15 Rue St Nicolas à Champigny-sur-Veude.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de changer le nom de l'école maternelle et propose l'école primaire des 2 rivières.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la dénomination : école primaire des 2 rivières à la place de l'école maternelle des 2 rivières.

## QUESTIONS DIVERSES

- Un pot de fin d'année, sera fait à l'école élémentaire, Mardi 06 juillet à 17H15, concernant le départ de Nathalie MILLION suite à la fermeture d'une classe, le départ à la retraite de Marylène BROTEL, les naissances d'Auguste COCHARD et Tom BOUDET.

Sylvie CHEVALET fait un récapitulatif sur les différentes manifestations à venir :

- **Vendredi 25 juin** : Réunion publique à 18h30 au Centre Montpensier pour l'épicerie associative.
- **Samedi 26 juin** : 3 concerts des élèves de l'Ecole de musique intercommunale. 10h00 à la Gare de Champigny-sur-Veude, 10h45 stade de foot de Champigny-sur-Veude, 11h30 esplanade de l'étang d'Assay. Port du masque obligatoire. Départ et stationnement gare de Champigny-sur-Veude. Déambulation par groupe de 10 personnes. Repli si pluie dans le gymnase Marcel Cerdan à Sainte-Maure-de-Touraine.
- **Mardi 13 Juillet** : 17h00 - Marché fermier (miel, fleurs, melons, produits locaux, vin, bières); 19h30-22h00 - Repas champêtre par les restaurateurs; 22h15 Retraite aux flambeaux, départ du Centre Montpensier; 23h00 Feu d'artifice au plan d'eau. Accompagnement musical des festivités par Pieter Hoefman, avec son gramophone.
- **Mercredi 14 juillet** : festivités dans les jardins du presbytère. 12h00 à 17h00 Buvette au profit de l'APE; 12h00-14h30 Pique-nique organisé par l'A.V.E.C; 15h00 Jeux pour enfants et adultes; 17h00 Distribution brioches et boissons et mise en perce du tonneau. Accompagnement musical des festivités par Pieter Hoefman, avec son gramophone.
- **Mercredi 25 Août** : 11h00 Messe de la Saint-Louis célébrée à la Sainte Chapelle. 12h00-13h00 spectacle de musique de rue, 12h00 Restauration sur place (repas dans les restaurants campinois, pizzas, fougères, sandwichs, coucous ...); 14h-18h Balade en calèche dans les rues du village (départ près du champ de foire); 16h30-16h00 Spectacles et musique de rue; 16h-17h30 Atelier de cirque (Champ de foire); 18h00 Verre de l'amitié offert par la municipalité (Place du château); 19h00 Dîner à Champigny (Restaurant Le Commerce, bar le Saint-Louis, restaurant de la Bonne Dame);

et toute la journée stands des associations campinoises, brocante, manèges et jeux pour enfants, vente de produits locaux.

- Des conventions de mise à disposition des locaux ou des structures communales seront rédigées avec les différentes associations. Le cadre général est fait, il faut l'adapter à chaque association.
- Une modification des tarifs des emplacements pour la Saint Louis sera proposée à la prochaine réunion du conseil municipal du 07 juillet.
- Des échanges ont eu lieu entre les élus et des personnes propriétaires de terrains, au lieu-dit « La Québric » à Champigny-sur-Veude, devenus inconstructibles dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ces terrains sont situés entre des parcelles déjà construites. Il sera donc demandé à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne de les réintégrer dans la zone constructible. Cependant, pour qu'une modification du plan local d'urbanisme soit possible, il faut qu'elle soit demandée par la majorité des membres présents, lors d'un Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.
- Actuellement il n'y a qu'un seul compteur à la Bonne Dame, pour le restaurant et la pâtisserie, il est nécessaire de mettre un 2<sup>ème</sup> compteur.
- Une calculatrice sera offerte par la commune, à tous les enfants de CM2 de l'école de Champigny qui rentrent au collège.
- Un arrêté du Maire sera pris pour limiter les emplacements des camping-cars à 5 places, au plan d'eau. L'électricité a été coupée volontairement en raison de l'abus de certains usagers.
- Le Conseil Municipal signale que les dépôts de pots de fleurs ou pancartes sur l'accotement des voies publiques sont interdits. Les personnes concernées devront les retirer.
- Un déplacement des conteneurs à verres et papiers situés devant le cimetière sera réalisé prochainement, vers le parking de l'école primaire des 2 rivières. Ce déplacement sera vu en amont avec le SMICTOM du chinonais.

21h00 la séance est levée.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 23 juin 2021

La Maire,  
Aurélie ROCHER